



VILLE DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 08 octobre 2025

Délibération n° DEL_2025_0123

L'an deux mille vingt cinq, le huit octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
mercredi 01 octobre 2025

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
14/10/2025

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Roland LONJON, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Cédric DINIS, Madame Marie MARQUARSEN, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Maryline BRUN, Monsieur François CHATAING, Monsieur Baptiste MASSIN, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

Ont donné procuration :

Monsieur Pascal BERTRAND à Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Isabelle DARDELET à Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

Absent(e)s :

Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Celline GACON, Madame Aurélie CHAMBON

Secrétaire de séance : Philippe RIBEYRE

La séance a été levée à : 20H10

Rédacteur : Pierre.Olivier Malartre Sports

Objet :	Association Foire Exposition Velay Auvergne : avenant à la convention d'occupation du domaine public
----------------	--

Rapporteur : Jean-François EXBRAYAT

L'association Foire Exposition Velay Auvergne bénéficie d'une convention d'occupation du domaine public qui fixe les modalités et les conditions d'organisation de la foire exposition pour trois éditions et dont l'échéance est le 30 juin 2026.

Dans le cadre de l'organisation de la prochaine foire, prévue du 13 au 26 mai 2026, afin de redynamiser l'évènement, l'association souhaite concentrer les exposants au sein du jardin Henri Vinay. Cette disposition a également pour objectif de réduire les coûts et d'envisager un bilan équilibré de l'opération.

Au regard de l'occupation réduite du domaine public et de la non mobilisation du parking aérien du Breuil pour l'édition 2026, il est proposé de redéfinir le montant de la redevance et de le fixer à 15 % de la marge brute avec un minimum de 6 000 €, comme pour l'édition 2022.

Un avenant à la convention liant la Ville et l'association formalisera cette modification.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 29/09/2025

A reçu un avis favorable en Commission Commerces du 23/09/2025

Le Conseil Municipal :

- FIXE le montant de la redevance d'occupation du domaine public de l'édition 2026 de la foire exposition à 15 % de la marge brute avec un minimum de 6 000 €,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer un avenant à la convention d'occupation du domaine public.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 8 octobre 2025,
Le Secrétaire de séance,
RIBEYRE Philippe,
Adjoint au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le mercredi 08
octobre 2025